

30^{ième} anniversaire du Syndicat CSN

INFORMATIONS



SEMAINE DU 09 NOVEMBRE 2007

**Syndicat des travailleurs(euses) de
Bridgestone/Firestone Joliette (CSN)
Courrier électronique : synd-bridgestone@bellnet.ca**

INFORMATIONS

MOT DU PRÉSIDENT

Par *Guy R. Charette*

Je vous écris un peu sur la dernière visite que nous avons eue à l'usine soit : M. Mark Emkes, président du conseil d'administration et président de Bridgestone Americas, cinquième visite chez nous et M. Asahiko Nishiyama, vice-président du conseil d'administration et président de Bridgestone Americas, à sa première visite. Tout d'abord ils sont arrivés ici le mardi 16 octobre vers 18 heures et ce, à cause de leur horaire chargé (troisième visite d'usine la même journée). Il y a eu présentation des gens de l'administration et chefs de secteur ainsi que moi-même et j'étais accompagné de Mario Baillargeon, 1^{er} vice-président syndical. Ensuite, il y a eu une présentation par le directeur de l'usine, M. Isaku Motohashi, du bilan à ce jour sur l'objectif visé pour 2008 soit (break even). Je peux vous dire que nous sommes présentement dans la courbe pour y arriver et ce, malgré la valeur du dollar et le nombre d'items que nous produisons, nos visiteurs apprécient l'effort que nous avons fait d'être là où nous sommes rendus aujourd'hui et nous disent **Félicitations**.

Vers 19 h15, ils ont visité l'usine et discuté avec des employés(es) de l'équipe 300 et retour à une rencontre pour leurs impressions et période de questions. Ils ont été impressionnés de l'accueil qu'ils ont eu des employés(es) et de la propreté ainsi que la disposition des matériaux, donc bravo à cette équipe qui a su les recevoir.

Comme j'ai déjà mentionné et je lui ai reposé la question à savoir si c'est toujours le cas, soit d'investir là où les relations de travail sont bonnes ? La réponse est oui et ils ont pu le constater eux même par la visite, mais il a rajouté qu'il y a une question de coût et nous le savons tous aussi. Comme je lui mentionnais, nous ne pourrons jamais "compétitionner" avec le Mexique côté salariale mais bien par la diversification de nos produits et la qualité ainsi que la main-d'œuvre créative que nous sommes. La preuve c'est que nous avons réussi à faire plusieurs items et se maintenir, malgré l'augmentation du dollar, dans l'objectif prévu pour 2008 et l'objectif prochain est d'augmenter encore le nombre d'item. Quand je pense à tous les nouveaux chefs de secteur et superviseurs que nous avons sans expérience dans le domaine du pneu, c'est tout un exploit que nous avons réussi. Trop souvent nous avons des messages qu'il faut atteindre telle ou telle chose et nous n'avons pas assez souvent des tapes dans le dos pour nous remercier du travail accompli, donc moi je vous le dis et j'espère que l'employeur le fera un de ses jours. Nous n'avons qu'à penser à tout ce qui a été fait les dernières années : lunettes, bouchons, cadennassage et maintenant C-TPAT.

Donc, en résumé, ce fût une belle visite et le fait d'avoir une bonne relation avec l'employeur ne veut pas dire que nous soyons d'accord sur tout, nous avons été à quatre reprises en audition arbitrale et au moment d'écrire mon article nous allons moi et Roger consulter la C.S.N. sur la machine à glace sèche aux département des presses car nous n'avons pas la même interprétation de la loi avec l'employeur, à suivre....

Avoir une bonne relation avec l'employeur veut surtout dire de pouvoir s'asseoir ensemble pour discuter de différents problèmes et de trouver des solutions.

NOUVEAU COMITÉ DE GRIEFS

Par *Michel Maisonneuve* 4e V.P.

Alors maintenant que nos élections du mois de septembre sont choses du passé et que nous avons eu notre premier exécutif officiel avec nos nouveaux élus, c'est en effet à cette même réunion que nous avons reformé nos comités. Pour le comité de griefs, nous avons une nouvelle personne avec nous soit Marie-José Mayer. Pour ce qui est de Mario Baillargeon et moi-même, nous avons tous les deux été reconduits dans nos fonctions au sein du comité de griefs. Je souhaite la bienvenue et bonne chance à notre nouvelle collègue.

Revenons à nos griefs, pour ce qui est de nos arbitrages ils sont tous terminés et nous attendons le verdict des arbitres qui devrait être connu en début 2008. À suivre.

Nous avons déposé auprès de l'employeur un grief collectif (clause 8.11.F) pour l'ouverture d'un poste de travail dans la classification 136-10 sur l'équipe 100 et 200. L'employeur est entrain d'investiguer sur les heures de surtemps et le personnel qui y a travaillé. La réponse viendra sous peu. À suivre.

DERNIÈRE HEURE : Vendredi dernier lors du comité de griefs du 2 novembre 2007, nous avons reçu la réponse de l'employeur nous avisant qu'il y aura deux ouvertures de poste dans les classifications 136-10 sur l'équipe 100 et 200 le tout sera effectif en janvier 2008.

BONNE SEMAINE !



COMPTE SOINS DE SANTÉ

Par Yves S. Laporte Resp. assurances

Les employés me posent souvent la question : *Quels sont les frais admissibles pour un remboursement par mon compte de soins de santé (500\$ versé annuellement) ?* Ce sont tous les frais médicaux où l'on peut demander un crédit d'impôt. Dans les tableaux suivants sont inscrits tous les frais admissibles. La massothérapie n'est pas inscrite mais elle est couverte, nous l'avons fait rajouter. Vous pouvez consulter ces mêmes tableaux sur le site interne : www.sunlife.ca et aller voir dans votre compte de soins de santé.

Compte Soins de santé

Vous pouvez utiliser votre compte de Soins de santé (CSS) pour obtenir le remboursement de frais qui satisfont aux critères d'admissibilité stipulés à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et qui ne sont pas totalement pris en charge par un régime privé ou gouvernemental. Les frais engagés à l'extérieur de la province de votre domicile sont également admissibles.

Les frais admissibles comprennent ceux engagés pour les articles suivants. Afin de vérifier si des frais répondent aux critères d'admissibilité de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), vous pouvez visiter le [site Web de l'Agence du revenu du Canada](#).

Liste des frais admissibles au titre d'un CSS

Un CSS peut servir à régler la partie des frais non remboursables par une garantie de soins médicaux ou de soins dentaires. Vous pouvez notamment vous en servir pour obtenir le remboursement de la franchise, de la partie des frais engagés non remboursables au titre de votre régime (s'ils ne sont pas remboursables à 100 %) et de tout montant dépassant les plafonds prévus par votre régime. Vous pouvez même demander le remboursement de frais qui ne sont pas couverts par le régime de votre conjoint.

Suite page 5/



www.motoducharme.com

761, chemin des prairies
Joliette (Québec) J6E 8T6
Tél. : 755-4444
Télec. : 755-6581

Compte de soins de santé...

Médicaments

- médicaments, produits pharmaceutiques et autres préparations ou substances prescrits par un médecin ou un dentiste et délivrés par un pharmacien;
- insuline, bandelettes ou comprimés pour mesurer la glycémie;
- oxygène, y compris le coût de l'achat ou de la location d'un appareil à oxygène;
- aiguilles et seringues prescrites par un médecin.

Soins de la vue (doivent être prescrits par un médecin)

- lunettes
- lentilles cornéennes
- chirurgie oculaire au laser

Professionnels de la santé (doivent être autorisés à exercer leur profession dans la province où les soins sont prodigués)

- acupuncteurs
- podiatres
- chiropraticiens
- praticiens de la Science chrétienne
- hygiénistes dentaires
- dentistes
- diététiciens
- naturopathes
- infirmiers
- ergothérapeutes
- optométristes
- ostéopathes
- pharmaciens
- médecins
- physiothérapeutes
- podiatres
- psychanalystes
- psychologues
- orthophonistes
- thérapeutes

Soins dentaires

- soins préventifs (ex. : examens, nettoyages)
- actes diagnostiques (ex. : radiographies)
- orthodontie
- soins de restauration (ex. : obturations)

Préposés aux soins

- rémunération d'un préposé à temps plein ou frais de séjour à temps plein dans une maison de santé ou de repos pour un patient ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée; la déficience doit être attestée par un médecin;
- rémunération d'un préposé à temps plein pour un patient qui vit de façon autonome (ex. : dans sa maison) et qui, en raison d'une infirmité physique ou mentale, est à la charge d'autres personnes; l'infirmité doit être attestée par un médecin.

Compte soins de santé...

Hôpitaux et autres établissements

- sommes payées à des hôpitaux publics ou privés agréés;
- sommes payées à une maison de santé ou de repos pour le séjour à temps plein d'un patient qui est à la charge d'autres personnes en raison d'une infirmité mentale;
- montants payés à une école ou à un établissement spécialisé pour les soins et la formation d'une personne atteinte de déficience mentale ou physique; une personne habilitée à cette fin doit attester que le patient a besoin de l'équipement, des installations ou du personnel spécialisés que cet endroit fournit.

Dispositifs, fournitures et équipement

- yeux artificiels
- reins artificiels
- membres artificiels
- béquilles
- prothèses auditives
- tampons d'iléostomie ou de colostomie
- poumons d'acier, y compris les respirateurs portatifs
- prothèses vocales
- appareils orthopédiques pour un membre
- tentes ou appareils à oxygène
- produits nécessaires pour la prise en charge de l'incontinence causée par une maladie, une blessure ou une infirmité, comme les couches, les sous-vêtements jetables, les cathéters, les plateaux de cathéters et les tubes
- lits berceurs pour personnes atteintes de poliomyélite
- corsets dorsaux
- bandages herniaires
- fauteuils roulants

Frais de transport et de déplacement

- transport par ambulance du patient à destination ou en provenance d'un hôpital public ou privé agréé;
- frais engagés pour transférer un patient (et une personne additionnelle s'il y a lieu) à un endroit où il pourra recevoir des services médicaux pourvu que les conditions liées au transport soient respectées et que le lieu où les soins sont fournis se trouve à au moins 40 km du lieu de résidence du patient;
- frais raisonnables de repas et de logement engagés par le patient et, s'il y a lieu, par la personne qui l'accompagne, pourvu que les conditions liées au transport soient respectées et que le lieu où les soins sont fournis se trouve à au moins 80 km du lieu de résidence du patient.

Compte soins de santé...

Actes de diagnostic

- Actes de diagnostic, de laboratoire et de radiologie qui sont prescrits par un médecin en vue de maintenir la santé, de prévenir une maladie ou de faciliter un diagnostic ou un traitement.

Traitements de réadaptation

- Frais raisonnables liés à un traitement de réadaptation, y compris les frais d'entraînement à la lecture sur les lèvres ou au langage des signes pour pallier la perte de l'ouïe ou de la parole.

Autres

- coûts d'acquisition, de soin et d'entretien (y compris la nourriture et les soins vétérinaires) d'un animal spécifiquement dressé pour aider un patient qui est aveugle, qui est complètement sourd ou qui est atteint d'une déficience grave et prolongée qui limite de façon marquée l'usage des bras ou des jambes;
- modifications apportées à l'habitation d'une personne qui ne jouit pas d'un développement physique normal ou qui a une déficience motrice grave et prolongée, en vue de permettre à la personne en question d'avoir accès à l'habitation et d'y être plus autonome;
- frais raisonnables engagés par un patient qui requiert une transplantation de la moelle épinière ou d'un organe pour la recherche d'un donneur et frais raisonnables de déplacement, de pension et de logement qui sont engagés pour le donneur et pour le patient aux fins de la transplantation.

Le présent document est produit sous réserve de tout changement apporté à la liste des frais médicaux admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Pour plus de précisions au sujet des frais admissibles, rendez-vous au [site Web de l'Agence du revenu du Canada](#)



FORFAIT À

25\$

200 MINUTES DE JOUR

ILLIMITÉ

SOIRS ET WEEK-ENDS

AFFICHEUR ET BOÎTE VOCALE INCLUS

* détails en magasin

MultiCom
COMMUNICATION 2000

MIKE
TELUS

TELUS

159, boul. Antonio-Barrette, NDP • Succ. Galeries Joliette
450.752.2266 www.multicom2000.net

ÉTUDES DE TEMPS

Par *Michel Hubert*,

Préposé aux études de temps


Moi et Jacques Geoffroy avons fait une étude complète d'une journée normale aux formulateurs (pigments). Nous en sommes aux conclusions au moment d'écrire ces lignes. J'ai bien aimé mon expérience. Jacques et moi progressons très bien ensemble dans ma formation. Je tiens à le remercier beaucoup d'ailleurs.

La semaine du 5 au 9 novembre, j'irai avec Jacques et Bernard Laporte établir un taux pour la 5G et apprendre comment on fait exactement. Cela fera aussi parti de ma formation. Par la suite, il y aura une révision pour les yoyos aux presses, 166-13, et pour les changeurs de vessies, 166-15, yoyos, 174-98 et chariot élévateur BB1 et BB2, 112-99.

La semaine du 12 au 16 novembre, je serai en vacances.

P.S. Si vous voulez faire faire une étude de temps dans votre classification ou si vos charges de travail ont changées, vous n'avez qu'à communiquer avec moi ou à un membre de l'exécutif. Merci !

L'Art de la Réception



CHEZ SIMON

FRANÇOIS KARAM

1111, Lajolle Sud, Joliette
(Québec) J6E 7M8
Réservation : 450.759.3403
Cellulaire : 450.347.0001
Télécopieur : 450.756.6444

TRAITEUR DEPUIS 25 ANS
SERVICE CLÉ EN MAIN

Lanquidère • Laurentides • Montréal

- Baptême
- Brunch
- Chapiteau
- Cocktail
- Conventum
- Cuisine mobile
- Décoration
- Disco mobile
- Évènement corporatif
- Feux d'artifices • professionnels •
- Funérailles
- Groupe de musique
- Mariage
- Méchant
- Réunion

5 salles de réception disponibles
de 20 à 1000 personnes

FONDACTION

Par Gaétan Riopel

Pour tous ceux et celles qui désirent adhérer à Fondation, il y aura une campagne Fondation qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2007 à la grande cafétéria de l'usine.

Fondation représente un des meilleurs véhicules de placement qui existe sur le marché.

Mario Soulières (nouveau responsable Fondation), René Fréchette et Gaétan Riopel seront sur place pour s'occuper de vous si vous avez des questions concernant Fondation.

Nous serons à la cafétéria de 9 h 00 a.m. jusqu'à 23 h 00 pour ces deux journées. Il y a aussi Hélène Cornellier Plouffe, la secrétaire du Syndicat, qui peut aussi vous accommoder sur ses heures de travail.

REMERCIEMENTS

Par Marie-Josée Mayer, 2^e V.P.

Lors du dernier journal, j'étais en élection au deuxième tour, c'est pour cette raison que je n'avais rien d'écrit dans ce dit journal. Tout d'abord, je tiens à féliciter monsieur Dany Ethier ainsi que monsieur Martin Riopel pour la campagne qu'ils ont faite avec moi. J'aimerais remercier également tous les gens qui sont venus voter. Si on veut un syndicat qui nous représente bien, c'est notre devoir de s'exprimer. Je tiens à remercier, tout particulièrement, ceux et celles qui m'ont élue et fait confiance. Je crois que lors de la négociation de la prochaine convention, nous, les jeunes et le monde nocturne, on va vraiment participer à notre première convention en donnant nos idées et nos suggestions. Alors, d'élire des jeunes à l'exécutif est une très bonne façon de transmettre nos idées et d'avoir des gens qui les feront valoir.

Lors de ma première assemblée de l'exécutif, on m'a confié la responsabilité du comité de grief avec messieurs Michel Maisonneuve et Mario Baillargeon. Je serai également responsable au niveau de l'exécutif de la condition féminine.

En passant, félicitations aux nouveaux élus et aux nouveaux délégués de l'équipe 300 qui sont messieurs Paul Stapels et Yves Jr. Gagnon.

À la prochaine !

Et vous... jusqu'où irez-vous?

Découverte et culture

Chine
Voyage exclusif et privé (10 pers.)
24 mars au 6 avril 2007

Tunisie
Notre voyage UNESCO 2007 (Medina de Sousse - Medina de Tunis - Site archéologique de Carthage)
5 au 20 mai 2007

Belles échappées

Las Vegas
30 avril au 4 mai 2007
15 mai au 19 mai 2007

Boston
8 au 10 juin 2007

Niagara
18 au 20 juin 2007

Randonnée

Équateur
entre jungle et océan
avril 2007

Plongée
supervision par des maîtres-plongeurs

Cuba-Santa Lucia
30 nov. - 7 déc. 2006

Cuba-Cayo Largo
16 au 23 mai 2007

Mauritanie
randon-comfort
janvier 2007

Ski

Autriche
Zell Am See
9 au 18 fév. 2007

ESPAÇES R6

VOYAGES EVASION
1075, boulevard Firestone (Galerie Joliette)
Joliette (Québec) J6E 6X6
1 800 851-0726
450 759.0242

CAMPAGNE "C'EST NOËL POUR TOUT L'MONDE"

Par René Joly, responsable
De la 17^{ième} Campagne "C'est Noël pour tout l'monde"

Une autre campagne qui s'amorce déjà. Le temps file à vive allure, il ne laisse aucun répit derrière lui et la misère, elle, n'a pas pris congé non plus, elle se fait toujours sentir, elle frappe sans prévenir, les besoins grandissent, les soutiens rapetissent, mais une chose est certaine vous serez toujours là à nous appuyer, à accomplir notre mission qui est d'aider les plus démunis, surtout les enfants.



Nous commençons une dix-septième campagne et les pauvres n'ont pas les moyens de se passer de notre appui, surtout avec les magnifiques résultats que nous ramassons (avons franchi le cap des 200 000\$ l'an dernier). Sans notre aide, pas certain qu'ils pourraient continuer à offrir les services qu'ils offrent : donner à manger à ceux qui ont faim (La Soupière) et donner un sourire à un enfant qui joue (La Joujouthèque).

Alors, surveillez les tableaux qui annonceront le début de cette grande générosité qui est nôtre (début le 24 novembre jusqu'au 24 décembre) et si le cœur vous en dit, nous avons un "sérieux" besoin de coup de main afin de mener à bien cette collecte. Vous désirez offrir seulement une (1) heure de votre temps, vous êtes le (la) bienvenu(e), car si chacun y met du sien, cela aidera et allégera la tâche de chacun.

Vos responsables d'équipe sont :

René Joly, équipe 100-123
Gaétan Riopel, équipe 200-174

Alfred Breault, équipe 300-166
Pierre Gagnon, équipe 400-166



Merci !

Ordinateur en GROS
www.ordigros.com

- Pièces et accessoires de qualité
- Systèmes Informatique complets

Tél.: 450 759-2257
Sans frais : 1 877 759-7722

- Formation
- Support technique
(Implantation, entretien de réseaux et réparation)

SAB
www.sab.qc.ca

PETITE ANECDOTE

Par Joël Bergeron, 3^e V.P. inf.

Les employés des presses sur le 300 ont organisé une petite sortie en V.T.T. Destination, St-Côme. Il paraît que les sentiers étaient très accidentés. Sur le chemin du retour, ils ont croisé le "petit Dominique" de la maintenance. Ils ont dit en riant : On va essayer de se rendre encore plus loin. Ils se sont rendus tellement loin qu'ils ont manqué d'essence. Pas de signal sur le cellulaire, plus de gaz, rien de mieux pour forger le caractère qu'une belle nuit pluvieuse d'automne à la belle étoile !

ACCIDENT DE TRAVAIL

Par Joël Bergeron, 3^e V.P. inf.

Suite à une rencontre d'employé survenue le 28 octobre sur le 300, beaucoup de questions me sont restées sans réponse. Nous avons eu droit à une délégation spéciale dont Lorraine Brouillet, Mylène Vermette et l'assistant gérant du département pour venir entendre pour la 3^e fois la déposition officielle de l'employé suite à un accident de travail mineur.

Y a-t-il eu un manque à la procédure de cadenassage ? Non, car l'employé a fait au meilleur de sa connaissance car sa formation datait de 2004 et qu'il avait "dépanné" 3 ou 4 fois durant l'été pour combler un manque de personnel sur cette machine. SAVIEZ-VOUS qu'un employé qui n'a pas opéré une machine depuis six (6) mois, doit être requalifié avant de retourner sur cette machine, question de sécurité !

En terminant, il serait bon que les superviseurs vérifient leur matrice lorsqu'il vient le temps de prendre un employé hors-classification pour combler un manque de personnel.



Maison Chaleur & Confort
Installations chaleur et confort
R.B.Q. 8295-2276-24

Joliette
1060, Visitation J6E 7Y8

TEL.: (450) 759-1686
Fax.: (450) 756-8169

www.maisonchaleurconfort.com



MICHEL COITEUX
Président

www.trevi.net piscjol@videotron.ca

Il y a des piscines et il y a Trévi

Tél.: (450) 759-8110
Télec.: (450) 759-2415
303, boul. Antonio-Barrette, N.P.D.
Joliette (Québec) J6E 1G1

Trévi
PISCINES - SPAS - HEURTS

CÉRIM
Centre d'Évaluation, de Référence et d'Intervention en Milieu de travail

1441, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 302
Montréal (Québec) H3G 1T7
Montréal : (514) 878-1616

1350, avenue Maguire, bureau 101
Sillery (Québec) G1T 1Z3
Québec : (418) 681-9561

SANS FRAIS : 1-888-322-3746



Patrick Morin
LE CENTRE DE LA RÉNOVATION
Des gens constructifs




Centre Visuel Joliette

366, boul. Manseau
Joliette QC J6E 3E1

T 450.755.4779
F 450.755.2314

www.centrevisuel.ca

Location Coutu Inc.



Yvon Coutu
Propriétaire

Dépositaire
STIHL

Fax: (450) 754-3192 Tél.: (450) 754-2171

132, 2^e Avenue, Crabtree (Québec) J0K 1B0

Supermarché Crevier S.C.B. Inc.

IGA Crevier

De Lanaudière

655 rue Visitation
St-Charles-Borromée J6E-4P9

Tél.: 450-752-1441
Fax: 450-752-8836

Directeur *Martin Venne*

Supermarché Crevier N.D.P. Inc.

IGA Crevier

De Lanaudière

17 rue Gautier, nord
Notre-Dame-des-Prairies, J6E-1T7

Tél.: 450-759-2554
Fax: 450-759-8218

Directeur *Martin Venne*



FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE INC.
CSN

Alain Lampron
Président

2100, De Maisonneuve Est,
Bureau 204, Montréal, Québec
H2K 4S1
Courriel: metallurgie.executif@qc.aira.com

Bur : (514) 529-3650
Cel. : (514) 942-3919
Rés. : (450) 654-2709
Télec. : (514) 529-4935



MOLSON

Bruno Morissette
Représentant des Ventes
Région Québec-Atlantique

Molson Canada
1025, rue Maisonneuve • Joliette • Québec • Canada J6E 3Z6
Tél. : (450) 759-4755 • Sans frais : 1-888-815-3721 • Téléc. : (450) 759-9631
www.molson.com



Conseil central de Lanaudière

La CSN
toujours un plus

190, rue Montcalm, Joliette (Québec) J6E 5G4

Pour un bon syndicat

(450) 759-0762 1 888 759-0762
Télécopieur : (450) 759-3234
conseilcentral@citenet.net



CANADIAN TIRE

Tél: (450) 756-1044
Télec: (450) 755-1610 (Magasin)

Leo Vallières inc
MAGASIN ASSOCIÉ CANADIAN TIRE
1333 BLV. FIRESTONE, JOLIETTE, PQ. J6E 2W4



A. VINCENT INC.
La Source du sport.

151, Lajoie Sud
Joliette, Québec,
J6E 5K9

Tél.: 450-755-2000
Fax: 450-755-6716



GAGNON LEVESQUE
ARTICLES ET VÊTEMENTS PROMOTIONNELS

Gérard Charlebois
Comptes majeurs / Major account.

3070 boul. Le Corbusier
Laval (Québec)
H7L 4S8

Téléphone : (450) 682-5500
Sans frais : 1 800 363-8248
Télécopieur : (450) 682-5504
gcharlebois@promog1.com
www.promog1.com

100 ANS D'EXPERIENCE RÉUNIS



AUBERGE

Le Baluchon

Le site enchanteur de l'Auberge Le Baluchon est un lieu privilégié pour les amoureux de la nature qui apprécient également une table gastronomique réputée. Le Spa propose une vaste gamme de soins et les activités plein air se conjuguent selon les quatre saisons afin d'assurer un séjour d'évasion inoubliable.

Saint-Paulin
(819) 268-2555

UN ARCHIPEL CONSACRÉ AU BIEN-ÊTRE



LES ENTREPRISES J.P. LAURIN INC.

Jean-Pierre Laurin
président

jp.laurin@jplaurin.com

675 St-Pierre sud, Joliette, (Québec) Canada J6E 8R8

Tel.: 450.755.1397 sans frais / toll free 1.888.236.1397
fax: 450.755.3232



**LOGISTIQUE
LAURIN INC.**

Jean-Pierre Laurin
président

jp.laurin@jplaurin.com

675 St-Pierre sud, Joliette, (Québec) Canada J6E 8R8

Tel.: 450.756.4228 fax: 450.756.4292



BÉTON ADAM INC.

Daniel Adam
Président

300, Rang Brûlé, C.P. 420, St-Thomas (Québec) J0K 3L0

Tel.: (450) 759-8434 • 1-866-759-8434 • Fax: (450) 753-4344



CLINIQUE DENTAIRE JEAN-PIERRE PARENT

Dr JEAN-PIERRE PARENT
Chirurgien-dentiste

435, STE-ANNE, SUITE 101, JOLIETTE (QUÉBEC) J6E 5A1 759-9088

DURO
vitres d'autos

Denis St-Georges, prop.

Joliette

589, route 131
N.D.P. Joliette J6E 7Y8
Tél.: (450) 753-5185
Fax: (450) 753-9800

Le Gardeur

245, rue St-Paul
Le Gardeur J5Z 2H9
Tél.: (450) 654-2290
Fax: (450) 654-2291



SPÉCIALITÉS CHASSE ET PÊCHE

LA GÉLINOTTE SPORTS

Pascal Leblanc
Conseiller

2000, rue Visitation
St-Charles-Borromée
(Québec) J6E 7Y8

Téléphone : 450-753-4105
Télécopieur : 450-753-4105



Claude Croteau
InfoGraphiste

Tél.: 450 759-7575

Fax: 450 759-4063

Courriel: info@pixel-print.com

57, St-Charles-Borromée Nord
Joliette (Québec) J6E 4R1

Impression Numérique

- Couleur, Noir & Blanc
- Grand format
- Numérisation de plans
- Service d'Infographie
- Imprimerie, reliures, etc.

BRIDGESTONE

Firestone

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Par *Roger Lépine* A.P.

CIRCULATION DANS L'USINE

Depuis un certain temps, un comité de circulation a été formé pour évaluer tous les points critiques dans l'usine. Il y a eu huit (8) travailleurs qui se sont impliqués à essayer de trouver des moyens pour améliorer notre circulation dans l'usine.

Le 24 octobre 2007, ces huit (8) personnes sont venues nous présenter le dossier complet de leurs observations et onze (11) zones à risque ont été adressées. Il est entendu qu'il y aura une évaluation des coûts reliés aux problématiques pour que le comité puisse prioriser les projets. Il y a sept (7) points qui devraient se réaliser d'ici le début de l'année 2008 et les autres restent à évaluer. De plus, je ne peux passer sous silence de leur dire **MERCI** et **FÉLICITATIONS** pour leur implication et le bon travail accompli. Ces personnes sont : Claude Vincent, Paul Boucher, Roger Drainville, section 1, Guy Charette et Sylvie Doucet, secteur 2A, Pierre Béliveau, section 2B, Jocelyn Bergeron et Daniel Desrosiers, section 3.

DEVANT LES DOPES ET ALLÉE A

Des employés nous ont mentionné que dans l'allée des piétons aux Presses devant les dopes et l'allée A, il y a beaucoup de passer proche. Je vous demande, s.v.p., de bien évaluer les risques, autant piétons que conducteurs de yoyo lors de vos déplacements dans le département des Presses. Nous sommes très conscients que les allées sont serrées, mais il faut essayer de vivre tous ensemble et sécuritaire.

Chers piétons, lorsque vous voyez un yoyo avec quatre (4) râteliers, donnez leur la chance de passer dans leur espace restreint de travail. **MERCI !**

ACCIDENT CHARIOT ET YOYO

Il y a eu un accident au département 174 : un chariot a frappé un yoyo. Chanceux, rien de majeur, mais qui aurait pu être très grave.

Je vous demande d'être très vigilant lorsque vous sortez entre les machines (dept. 174) : piétons, yoyo, etc... Il y a des chariots qui circulent avec des râteliers de semelle et ceux-ci ne peuvent parfois s'arrêter sur un "10 cents" vu le poids qu'ils transportent. Soyez prudents, en respectant la circulation globale du département et ailleurs.

BOUCHONS PERSONNALISÉS

Finalement, les bouchons ont été acceptés pour être retraçable dans les pneus (bille de métal).

Vous avez deux (2) audioprothésistes à votre disponibilité, de votre choix, que vous pouvez prendre rendez-vous avec eux. Il faut vous procurer le formulaire (voir ci-bas) au service des ressources humaines avant de vous présenter chez l'un d'eux.

 1200 Boul. Firestone Joliette, Québec J6E 2W5	Bon d'achat pour le programme d'achat de protecteurs auditifs sur mesure
No de bon d'achat : _____	
> Autorisation	
Ce bon d'achat certifie que _____ No d'employé : _____ Classification : _____ est un(e) employé(e) de Bridgestone Firestone Usine de Joliette et est autorisé(e) à porter au compte une paire de protecteur auditif sur mesure rencontrant les spécifications ci-dessous. Le valeur maximale autorisé est de : 72.00\$ avant taxe. Si le montant excède la valeur maximale, l'employé (e) est responsable pour la différence au point de vente.	
Signature Autorisée: _____ Date: _____ (Lorraine Brouillet, Joanne Leclerc, Maud-Sun Généreux, Isabelle Brulé)	
(Aucune photocopie ne sera acceptée. Signature originale seulement)	
> Spécifications générales	
1- Tous les protecteurs auditifs doivent être conforme à la norme ANSI S3.19-1974 2- Tous les protecteurs auditifs doivent avoir les caractéristiques suivantes sauf si une demande de caractéristique spéciale est inscrite pour l'embout	
a) embout sans filtre protection 29 NRR b) bille de métal pour détection c) poignées d) étui de rangement e) corde - laissé à la discrétion de l'employé	
> Caractéristiques spéciales	
Demande pour embout avec filtre protection 18 NRR (doit être approuvée par la coordonnatrice prévention ou la chef santé globale)	
Motif de la demande : _____	
Signature Autorisée: _____ (Lorraine Brouillet, Joanne Leclerc)	
> Rendez-vous	
Lorsque vous avez le bon d'achat autorisé vous devez prendre rendez-vous chez un des deux audioprothésistes suivants et apporter ce bon d'achat lors de votre rendez-vous	
 135, boul. Assommoir-Servois Maison-Charbonnière-Prud'homme (Québec) J6E 1E8 759-9939	Sébastien Lauzon Audioprothésiste 110, St-Barthélemy Sud Joliette (Qc) J6E 5N7 Tél : (450) 755-1005 Fax : (450) 755-6427
> Motifs d'empêchement	
Si il y a des motifs qui empêcherait l'employé sus-mentionné de porter des protecteurs auditifs sur mesure l'audioprothésiste doit en indiquer la raison, remettre le formulaire à l'employé pour qu'il le rapporte au service de santé de Bridgestone Firestone Usine de Joliette et faxer une copie du formulaire à l'attention de l'infirmier, M. Marc Dontigny (no fax: 450-752-4118)	
Motifs : _____	
Signature de l'audioprothésiste : _____ Date : _____	

CADENASSAGE

Depuis quelques années, le cadenassage a fait son apparition et ce, dans plusieurs entreprises.

Tant mieux pour les travailleurs(euses) car trop d'accidents sont arrivés malheureusement parce que les entreprises se fermaient les yeux sur la sécurité afin d'atteindre leurs objectifs de production et les syndicats se sont toujours battus afin de sécuriser les employés et ce, peu importe les moyens.

Donc, pour votre sécurité et celle des autres, OUI le cadenassage est une belle façon de se protéger, mais encore faut-il savoir bien se cadenasser. Alors si vous n'êtes pas certain de la méthode de bien se cadenasser, faites appel à votre superviseur immédiat. Vaut mieux perdre un peu de production que de perdre un membre ou pire encore.

S.V.P. pour ceux et celles qui ne savent pas la bonne méthode de se cadenasser, avisez votre superviseur immédiat pour une formation à ce sujet ou si l'employeur vous assigne dans une autre classification que la vôtre et bien demandez-lui la façon de vous cadenasser sur ce nouvel équipement.

N'oubliez pas, votre santé est la chose la plus importante, pensons avant de s'exposer au danger ou d'exposer des collègues de travail.



comme si peu, pour si beau, si branché, si bon goût, si bas prix, si tout et tout...
parce qu'on s'y meuble si bien!

Visitez notre nouveau site web! www.mobilierfelixvalois.ca

Livraison GRATUITE dans un rayon de 100km! Ouvert le dimanche de 12h à 17h. ANCIENNEMENT LA GRANGE DU MEUBLE

Autoroute 40, sortie 122 direction St-Félix de Valois
825 chemin Joliette (route 131), St-Félix de Valois
450_889_5548

MEUBLES _ ACCESSOIRES _ ELECTROS _ MATELAS



MISE À JOUR DE VOTRE FORMATION

Par *Denis Gervais* R.P. (300)

Nous voudrions porter à votre attention que :

Lorsque vous n'avez pas travaillé sur une classification depuis plus de 6 mois et ce, pour quelques raisons que se soit, avant de reprendre votre travail sur la classification en question, il est de votre responsabilité d'aviser votre superviseur que vous avez besoin d'une mise à jour au niveau de votre formation et aussi que vous voulez prendre connaissance des 3M qui se sont probablement ajoutés depuis votre départ. Si vous ne l'avisez pas du fait et que vous avez été absent plus de 6 mois, puis qu'il adviendrait un incident ou accident, alors le boss pourrait vous en faire le reproche et prendre des mesures disciplinaires.

Il ne faut pas oublier que vous avez reçu une formation "cadenassage" et qu'il est de votre responsabilité de vous protéger, donc ne prenez pas de chance et suivez les procédures.

Après avoir avisé votre superviseur, la responsabilité lui incombe de s'assurer que vous receviez la formation adéquate. Si vous n'avez pas reçu la formation et que vous deviez continuer quand même à opérer votre machine, puis qu'il surviendrait un blocage ou un bris, que pour continuer votre travail vous deviez vous exposer à un danger, alors vous seriez justifié d'exercer un droit de refus.

Dans le doute, posez des questions à votre représentant à la prévention.

Vos représentants à la prévention sont :

George Morin RP- équipe 100

André Robin RP- équipe 200

Denis Gervais RP- équipe 300

Martin Rondeau RP- équipe 400

Roger Lépine Agent à la prévention - du lundi au vendredi ext : 387

Important !

Il y a eu un événement la semaine dernière qui nous démontre encore une fois l'importance de prendre le temps de se cadénasser.

Ne pas oublier que le cadénassage est là pour vous protéger!

J'aimerais vous rappeler que c'est votre responsabilité de vous protéger, donc n'hésitez pas, cadénassez vous, avant de vous exposer à un danger...

Posez-vous la question : Pourquoi risquer ma santé et mon travail ?

VOLET C.S.N.

Par Joël Bergeron 3^e V.P. inf.

Étant donné que j'ai hérité du comité du journal et de l'information lors du dernier exécutif, je vais tenter de vous donner les points chauds autant régional que provincial sur les débats que la CSN entreprend sur divers sujets d'actualité.

Le public, c'est la santé pour tout le monde ! est le slogan que la CSN lance pour sensibiliser les gens et les informer sur l'impact du privé dans le système de santé public.

Pour les groupes qui ont une assurance collective, la hausse importante des primes dans les dernières années, causée principalement par l'augmentation du prix des médicaments, a déjà eu pour résultat que certains groupes ont dû abandonner leurs assurances, comme par exemple dans le secteur du transport scolaire. L'évolution de la prime d'assurance maladie annuelle moyenne est passée de 495\$ en 1996 à 1043\$ en 2006: une augmentation de 111%.

Qui aura les moyens de se payer des assurances de plus en plus coûteuses en raison de la hausse du prix des médicaments ? Un réel débat s'impose ! N'hésitez pas à envoyer vos commentaires à Jean Charest au www.premier-ministre.gouv.qc.ca.

CLUB SOCIAL

Par Bernard Clément, Président
Pour le comité organisateur

PARTY DES FÊTES DES SYNDIQUÉS

Le party des Fêtes des syndiqués se tiendra le samedi 29 décembre 2007 au Centre Culturel, 86, rue Archambeault à St-Jean de Matha. Il y aura un orchestre et tirage de prix de présence.

N.B. Consulter nos babillards pour le prix et l'heure.

JOURNÉE FAMILIALE ET DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Se tiendra une journée familiale de hockey jeudi le 27 décembre 2007 à l'aréna de Joliette et le dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants le vendredi 28 décembre 2007 au Centre Culturel de St-Jean de Matha de 10 h 00 à 15 h 00.



FERMETURE DE L'USINE DE PANNEAUX GAUFRÉS À ST-MICHEL DES SAINTS

Par Joël Bergeron 3^e V.P. inf.

La scierie et l'usine de panneaux gaufrés de la Louisiana Pacific étant fermées depuis le 8 août 2006, les propriétaires viennent d'annoncer la fermeture définitive de l'usine. Les représentants de la FTPF-CSN réclament l'intervention urgente du gouvernement fédéral pour soutenir économiquement les travailleurs ainsi que les régions et les industries écopant de la crise forestière. De la formation sera donnée aux employés afin d'élargir leur compétence. Dossier à suivre...



DÉCÈS



Nos plus sincères condoléances à Mme Sylvie Houde ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son époux, Sylvain Massicotte, survenu le 8 octobre dernier. Aussi, nos plus sincères condoléances à M. Pierre Houde qui était son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à messieurs Luc Bordeleau et Guy Bordeleau ainsi qu'à toute leur famille suite au décès de leur père.

Nos plus sincères condoléances à M. Sylvain G. Perreault ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-frère, Réjean Lépine. Aussi, nos plus sincères condoléances à M. Stéphane Perreault qui était son neveu.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont eu un décès dans leurs familles et dont nous n'avons pas été avisé, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.

OK PNEUS 2000

DAVID LÉPINE INC.

**Bienvenue aux employés
de Bridgestone Firestone
Vos cartes rabais sont acceptées**

617, DeLanaudière, Joliette (Qc) J6E 3M5
Tél.: (450) 752-0222 • Fax: (450) 756-4886

Freins
Direction
Silencieux
Suspension
Traction avant



RAPPORT DU COMITÉ DE GRIEF

Par *Mario Baillargeon, Michel Maisonneuve et Marie-Josée Mayer*



Grief 06-155 Dany Ethier dept. 112 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-070 Dany Ethier dept. 126 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-071 Dany Ethier dept. 126 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-084 Dany Ethier dept. 126 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-088 René Soucy dept. 123 : Réprimande écrite

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007. La réprimande écrite a été retirée.



Le premier contact.
La première banque.

ON PEUT VOUS AIDER.

Pour de plus amples renseignements, venez nous voir !
979, boul. Firestone
(450) 759-0742

Pour souligner votre première visite dans notre succursale, profitez de l'Offre reconnaissance*, réservée aux membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bridgestone/Firestone (CSN).
Bénéficiez d'un ensemble de privilèges bancaires exclusifs en adhérant au service de dépôt direct de votre salaire dans un compte de la Banque Nationale.
Vous trouverez un feuillet explicatif de l'Offre reconnaissance au bureau syndical de l'usine.

BANQUE NATIONALE
LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

*Cette offre est assujettie à certaines conditions. Sujet à l'approbation du crédit de la Banque Nationale du Canada. Les avantages et bonifications consentis en vertu de ce programme ne peuvent être transférés, cumulés à d'autres programmes financiers ou offres promotionnelles et ne sont pas rétroactifs. Cette offre est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2007.

Griefs...

Grief 07-096 Francis Lafleur dept. 166 : Clause 3.02

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 et l'employeur accueille le grief.

Grief 07-118 Richard Moreau dept. 174 : Suspension

Ce grief a été référé à l'arbitrage le 19 octobre 2007.

Grief 07-124 Marc Belzile dept. 112 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007. La suspension sera remplacée par une réprimande écrite.

Grief 07-129 Marc Jr. Cournoyer dept. 112 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 26 octobre 2007 et l'employeur paiera la somme de 215,16\$.

Grief 07-134 Sisouphan Bouahom dept. 136 : Suspension

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 26 octobre 2007 et Sisouphan purgera ses trois jours de suspension suite au cadénassage.

Grief 07-135 Jean Bourdon dept. 174 : Lettre d'entente relèves

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 26 octobre 2007 et l'employeur paiera 91 minutes (différence moyenne) à Jean.

Grief 07-136 Yves Gagnon Jr. Dept. 174 : Réprimande verbale

Ce grief a été retiré à l'étape no 2 le 2 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-137 Guillaume Poirier dept. 136 : Lettre d'entente no 16

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 28 septembre 2007 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 07-139 Dominic Marier dept. 133 : Clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 et l'employeur paiera la somme de 223,71 à Dominic.

Grief 07-142 STTBFI (CSN) dept. 136 : Clause 8.11

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 21 septembre 2007 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 07-143 Pascal Geoffroy dept. 136 : Réprimande écrite

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 28 septembre 2007 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Griefs...

Grief 07-144 Sylvain Hay dept. 112 : Suspension et réprimande écrite

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-145 STTBFI (CSN) dept. 166 : Clause 3.02

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 28 septembre 2007 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 07-147 Yvon Lévesque dept 791 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 19 octobre 2007 et l'employeur paiera la somme de 217,71\$.

Grief 07-150 Émile Ricard dept. 174 : Réprimande verbale

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 12 octobre 2007 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 07-151 Guy Geoffroy dept. 112 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 19 octobre 2007 et l'employeur paiera 6 heures à Guy.

Grief 07-152 Guy Geoffroy dept. 112 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007. La suspension de deux (2) jours est réduite à une journée.

Grief 07-154 STTBFI (CSN) dept. 112 : Clause 3.02

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 et l'employeur accueille le grief.

Grief 07-155 Louis Riendeau dept. 112 : Réprimande écrite

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007. La réprimande écrite est remplacée par une réprimande verbale.

Grief 07-156 Yves Ricard dept. 122 : Réprimande écrite

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 19 octobre 2007 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 07-157 Charles Desrosiers dept. 112 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été réglé à l'étape no 1 le 19 octobre 2007 et l'employeur paiera la somme de 441,12\$.

Grief 07-158 Sylvie Bergeron dept. 112 : Surtemps clauses 14.09 et 11.04

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 19 octobre 2007 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 07-159 Martin Gagnon dept. 112 : Surtemps clauses 14.09 11.04

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 26 octobre 2007 et l'employeur paiera la somme de 293,22\$.

Griefs...

Grief 07-160 Bernard Bertrand dept. 112 : Surtemps clauses 14.09 et 11.04

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 19 octobre 2007 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 07-161 Sylvain Chayer dept. 174 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 26 octobre 2007 et l'employeur a retiré la suspension.

Grief 07-162 Dany Ethier dept. 126 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-163 Dany Ethier dept. 126 : Suspension

Ce grief a été réglé à l'étape no 2 le 02 novembre 2007 après entente avec l'employé.

Grief 07-164 STTBFJ (CSN) dept. 133 : Surtemps clause 3.02

Ce grief a été déposé à l'étape no 2 le 26 octobre 2007 et l'employeur a huit (8) jours pour nous rencontrer.

Grief 07-165 Émile Ricard dept. 174 : Réprimande écrite

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 26 octobre 2007 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 07-166 Olivier Gervais dept. 123 : Clause 8.16

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 26 octobre 2007 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.

Grief 07-167 Éric Beaulieu dept. 123 : Surtemps clause 14.09

Ce grief a été déposé à l'étape no 1 le 02 novembre 2007 et l'employeur a sept (7) jours pour nous répondre.



**POUR VENDRE
ACHETER ...**

**Pensez à LA CAPITALE LANAUDIÈRE
inc.**

450 - 759 - 1477

Les agents suivants vous offrent leurs services professionnels :



Mario Bertrand
Jeannine
Bourgeault



Caroline Filion
Jean-Denis
Gaudet



Monique Laforest
René Laforest
Nancy Latulippe-
Leblanc



Nicole Michalsky-Sigouin
Gilles Morrissette
Pasquale Venditti
Josiane Versailles



Johanne Chevalier
Marcel Deschênes
Luc Desjardins



Jules Gauthier
Isabelle Guérin



Monique Martin

Au plaisir de vous servir !

« CHALUT AUTO VOTRE PARTENAIRE »

En collaboration avec GM Canada Ltée, Chalut Auto offre aux employés de l'usine Bridgestone / Firestone le « Programme d'achat de véhicules neufs à l'intention des fournisseurs ».

En tant qu'employés d'un fournisseur de GM Canada Ltée, vous payez le prix coûtant du concessionnaire plus 4% à l'achat ou à la location d'un véhicule neuf.*

Venez rencontrer un de nos représentants!!

* Cette offre peut être jumelée à d'autres rabais et est valide sur la plupart des modèles.



VOTRE PROGRAMME GROUPE

MAINTENANT ACCESSIBLE SUR INTERNET

FAITES VOS ASSURANCES AUTO ET
MOTO. Choisissez votre offre:

- des tarifs préférentiels de groupe
- des produits d'assurance uniques
- votre tarif préférentiel en assurance auto sur Internet grâce à votre code de groupe exclusif GFST.

ACHETEZ VOTRE INTERNET
ET ECONOMISEZ 5%



belairdirect.com

1 866.4.BELAIR
1 866 423 524

belairdirect.
assurance auto